

les retraités, et le personnel des bureaux de vente organisés en services séparés. Le gain déclaré est le gain brut de la semaine, y compris les gratifications régulières et les paiements versés aux personnes en congé payé, avant les déductions relatives à l'impôt, aux assurances, aux programmes de retraite, etc. Les heures de travail indiquées comprennent le temps continu, le temps discontinu, le temps supplémentaire, et les heures d'absence avec salaire.

Depuis 1946, année du premier relevé, le gain a une tendance uniforme à la hausse, par suite surtout du relèvement des salaires et des indemnités de vie chère. L'augmentation plus rapide du nombre des emplois dans les établissements qui produisent des marchandises durables et où les salaires sont relativement plus élevés, par rapport aux autres industries, a aussi influé sur l'augmentation des moyennes générales. Le tableau 19 indique le montant et la proportion des augmentations, dans le cas des employés à traitement et à salaire, hommes et femmes. Par suite de réductions des heures de travail, surtout entre 1950 et 1951, l'augmentation du salaire hebdomadaire a été relativement plus faible que celle du gain horaire.

Les tableaux 20 et 21 indiquent les moyennes des heures de travail et du gain des employés à traitement et à salaire, dans les diverses régions et les diverses industries, durant la semaine terminée le 31 octobre 1950 et 1951. D'après les données indiquées au tableau 21, relativement aux employés de bureau, en octobre 1951, 56.8 p. 100 des hommes et 96.6 p. 100 des femmes entrent dans la catégorie des employés touchant un traitement. Le nombre d'heures de travail qu'ils accomplissent ne diffère guère de celui du personnel administratif et professionnel.

Le nombre d'heures de travail fournies varie, comme l'indiquent les tableaux, suivant la durée de la semaine de travail normale, qui dépend dans une grande mesure de la coutume locale, des contrats conclus avec les syndicats et des lois provinciales, et suivant le degré d'activité régnant dans l'industrie durant la période du recensement. La moyenne de chaque groupe dépend aussi de la répartition des employés dans les diverses industries et les diverses occupations, du nombre proportionnel d'hommes et de femmes, du nombre d'employés à temps partiel ou à emploi discontinu, de la durée de leur emploi pendant la semaine, des heures de travail supplémentaire fournies, du temps perdu par suite d'absences injustifiées, du va-et-vient de la main-d'œuvre, et d'autres facteurs. Les heures de travail sont en moyenne moins nombreuses chez les femmes que chez les hommes parce que leur semaine de travail est généralement plus courte, le travail à temps partiel et les cas d'absence plus fréquents, et parce qu'elles sont employées en nombre relativement supérieur à la moyenne dans les entreprises où la semaine de travail est habituellement courte.

Le niveau du gain varie suivant les traitements payés dans les diverses industries et les diverses régions, le genre et l'importance des établissements, les occupations, les fluctuations de l'activité industrielle causées par la saison, le marché et d'autres facteurs, la proportion des employés à temps réduit, à temps discontinu et à emploi intermittent, la somme des heures de travail supplémentaire, et la proportion de travailleuses. Les écarts entre les diverses régions sont en grande partie attribuables à la répartition des travailleurs dans les diverses industries. Le niveau des salaires dépend aussi de l'emplacement des sièges sociaux des divers établissements, du genre et de l'importance des entreprises, et des qualités exigées du personnel administratif et professionnel qui est particulièrement bien rémunéré.

Le tableau 22 indique la proportion de femmes et le rapport entre leurs traitements et ceux des hommes, dans les relevés de 1950 et 1951. Les traitements et les salaires des femmes sont généralement inférieurs à ceux des hommes non seulement à cause de l'écart des salaires dû au sexe et de la différence dans les emplois, mais